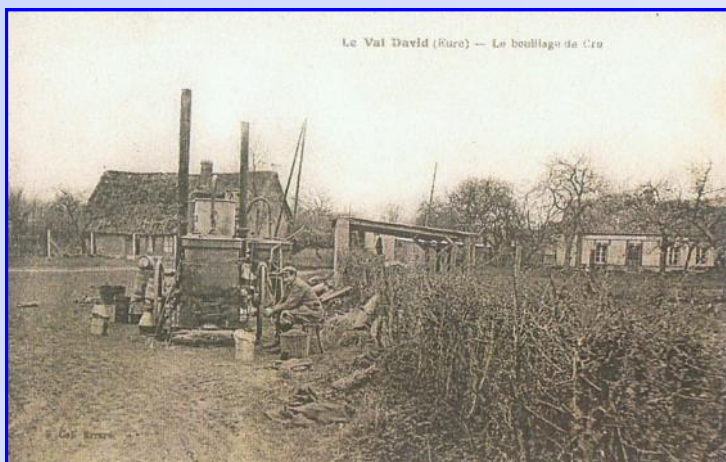
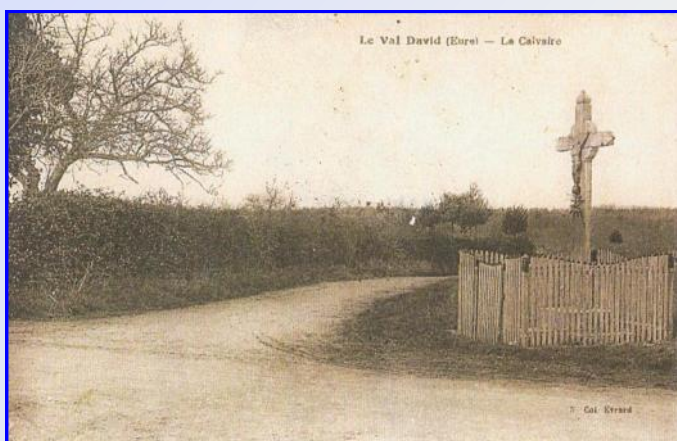




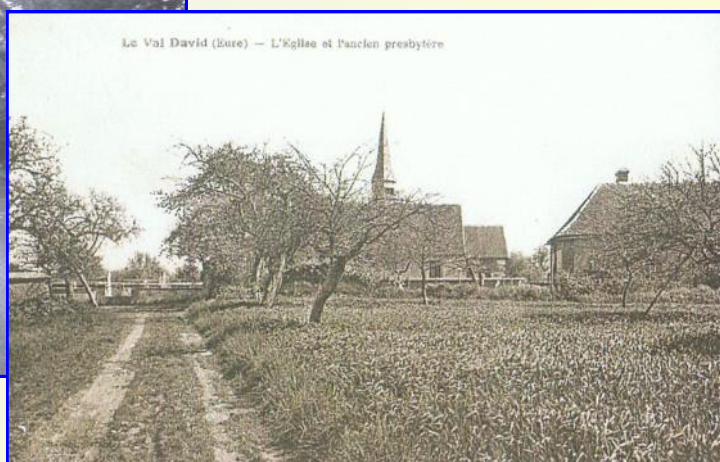
Bouilleur de cru sur la place de la mairie vers 1930



Calvaire, en 1930, au carrefour de la rue Grande et du chemin du Mille Club



Église et presbytère, vers 1930, vus depuis le chemin de l'église





LE MOT DU MAIRE

Chers amis,

Au lendemain d'une année 2011 qui s'est révélée surprenante et difficile dans le monde avec des catastrophes naturelles, des révoltes et des crises financières à répétition, nous pouvons nous réjouir d'avoir vu LE VAL DAVID épargné. Notre CCAS n'a pas été spécialement sollicité et c'est rassurant. Nos projets ont enfin vu le jour au travers de la construction du futur bâtiment multi services. Notre école attire toujours beaucoup d'enfants qui réussissent leur scolarité. Notre agence postale a pris de l'essor en accueillant les instances des communes voisines et la vie associative y est toujours florissante. C'est pourquoi, malgré des prévisions plus que pessimistes pour 2012, vous êtes invités à garder l'espoir, à regarder droit devant et à vous aider les uns les autres si le besoin se fait pressant. Ce sont l'optimisme, la solidarité et la volonté qui font avancer vers l'avenir. Le conseil municipal reste à votre écoute et poursuit ses réflexions pour vous rendre la vie plus agréable dans notre village. Dans cette perspective, les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons une nouvelle année pleine de douceur et de bonheur pour passer ces 12 mois en toute sérénité.

Le Maire
Monica LEMEILLEUR

Nos joies

Naissances

Valentin ÉTIENNE	le 08 septembre 11
Marwan BOUJAJA	le 29 septembre 11
Mathieu BERTHIER	le 14 décembre 11

Nos peines

Décès

André HOPSPORT	le 30 août 11
Léone LEBRUN	le 28 novembre 11

ELECTRO-MENAGER
ELECTRICITE GENERALE
TELE - HIFI - VIDEO

Ets LEBRUN ~ MARIE

Service après-vente - Livraison gratuite
Une puissance d'achat et de conseil pour aller de l'avant
55 rue du Chanoine-Boulogne
St André de l'Eure - Tél. 02 32 37 32 29

Mairie du Val David
3 rue de la mairie
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 03 09 - 09 60 13 54 74
Courriel : mairievaldavid@orange.fr
Site : <http://levaldavid.le-gea.fr>

École du Val David
1bis chemin de l'église
27120 LE VAL DAVID

☎ : 02 32 67 88 54 - 09 64 23 28 50
Courriel : ecolevaldavid@wanadoo.fr

Agence Postale
3 rue de la mairie
27120 LE VAL DAVID
☎ : 02 32 34 61 34

SOMMAIRE

Mot du Maire	p. 2
Infos pratiques.....	p. 3
Actualités	p. 4 à 9
La vie du village	p. 10 à 16

COMITÉ DES FÊTES DES LOISIRS ET DES SPORTS DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Président du C.F.L.S. :	Thierry MOROY	tél. 02 32 67 02 34
Loisirs créatifs :	Martine BAVAY	tél. 02 32 67 07 61
Club du 3ème Age :	Jean-Claude OLLIVIER	tél. 02 32 67 06 78
Peinture et dessin :	Thierry CORREA	tél. 02 76 12 00 14
Théâtre :	Thierry MOROY	tél. 02 32 67 02 34
Animations et Fêtes :	Dominique LEMEILLEUR	tél. 02 32 67 02 74
Boules :	Jacques BOYARD	tél. 02 32 67 02 54
Tennis de table :	Steve CHANDERNAGOR	tél. 06 50 27 57 83

ANCIENS COMBATTANTS

Président	Jacques BOYARD	tél. 02 32 67 02 54
-----------	----------------	---------------------

BOL D'AIR DU VAL DAVID ET DE LA TRINITÉ

Présidente	Sandrine MODOLO	tél. 02 32 35 59 01
------------	-----------------	---------------------

FOOTBALL CLUB DU VAL D'ÉVREUX

Football adultes et enfants à partir de 6 ans	Roger PROST	tél. 02 32 67 05 14
---	-------------	---------------------

JUDO CLUB

Judo du Cormier	Henri BARTHEZ	tél. 02 32 36 92 52
-----------------	---------------	---------------------

Horaires et jours d'ouverture au public de :

- secrétariat de mairie
Lundi - mardi - jeudi de 15 h à 18 h 30
- La Poste
Mardi, mercredi jeudi et vendredi de 16 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 12 h
- Cabinet de l'infirmière
Tous les jours au 02 32 35 01 40
- Déchetteries Caër-Normanville, d'Évreux Val Iton et St Laurent Guichainville
⇒ Horaires d'été du 01/03 au 30/09
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 19 h
Le dimanche de 9 h à 13 h
⇒ Horaires d'hiver du 01/10 au 28/02
Du lundi au samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
Le dimanche de 9 h à 13 h

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Service Gestion des déchets - 9 rue Voltaire - 27000 Évreux - 02 32 31 98 51 - www.le-gea.fr

Collecte des déchets ménagers 2012

Ordures ménagères : jeudi

Poubelles bleues : jeudi

Encombrants : 21 mars et 24 octobre

Déchets verts : jeudi

Pas de ramassage des déchets verts en décembre, janvier et février

Jour férié : la collecte est assurée le lendemain du jour prévu.

Collecte le matin à partir de 6 h, merci de sortir vos déchets la veille au soir à partir de 18 h.

RECENSEMENT MILITAIRE

Le recensement est une démarche civique obligatoire. L'attestation délivrée est indispensable pour s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'État, etc...).

Dès le 16ème anniversaire et pendant les trois mois suivants, tous les français, filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Se présenter avec : livret de famille, carte d'identité, justificatif de domicile et de la 2ème nationalité. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche



BenjiCar
06.42.11.58.87
benjihomecar@live.fr

Entretien et révisions de véhicule à domicile
Vidanges, Freins, Amortisseurs, Echappement...

SIRET : 519 179 790 00018

TRAVAUX ASSAINISSEMENT

Vidanges toutes fosses

Cyril LESIMPLE

13 rue Marotte

27220 GROSSŒUVRE

☎ : 02 32 31 29 34

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 12 septembre 2011

Projet de Plan de Déplacement Urbain

Le Conseil doit donner un avis sur le projet de Plan de Déplacement Urbain (PDU) proposé par le Grand Evreux Agglomération (GEA)

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable mais formule quelques remarques et questions concernant le projet arrêté du PDU :

- Les différentes zones industrielles ne sont pas desservies par les transports en commun aux horaires d'embauche et de débauche des employés des différentes entreprises.
- Les horaires des transports en commun qui amènent les étudiants des villages vers l'université et l'IUT arrivent après le début des cours, ils doivent donc utiliser un autre moyen de transport.
- Les modes de transports doux sont présents dans le projet mais n'existent pas entre Angerville la campagne et Evreux.
- Le développement des lignes virtuelles va-t-il être élargi à d'autres plages horaires afin de permettre un retour à la mi-journée vers les villages ou un départ vers Evreux.
- L'accès inadapté des communes d'Evreux sud-est depuis la fermeture de l'accès à la RN13 au Vieil Evreux (routes trop étroites et dangereuses), peut-il être amélioré ?
- Comment ce plan va-t-il être financé

Emprunt pour la construction d'un bâtiment multiservices

Le projet de construction du bâtiment multiservices arrive à sa phase de bouclage du financement. Il y a lieu, maintenant, de contracter l'emprunt nécessaire pour finaliser cet investissement.

Le Conseil Municipal décide : d'autoriser Mme le Maire à contracter un emprunt de 250.000 € auprès d'un organisme bancaire.

Conseil du 3 octobre 2011

Attribution des lots pour la construction du bâtiment multi service

Après étude du rapport d'analyse des offres concernant la construction du bâtiment multiservices, le Conseil Municipal entérine ce rapport et attribue les lots comme suit :

Lot 1 :

- ⇒ Gros œuvre - Maçonnerie - Terrassement :
- ⇒ **Entreprise SECLIN** - Montant : 224 218,62 €

Lot 2 :

- ⇒ Charpente Bois - Lamellés collés :
- ⇒ **Entreprise POYER** - Montant : 89.990,01 €

Lot 3 :

- ⇒ Couverture ardoise et zinc - zinguerie :
- ⇒ **Entreprise RENARD** - Montant : 72.659,22 €

Lot 4 :

- ⇒ Menuiseries extérieures PVC/ALU - Fermetures :
- ⇒ **Entreprise TMA** - Montant : 55.202,77 €

Lot 5 :

- ⇒ Menuiseries intérieures - Isolation - Cloisons -

Doublages :

- ⇒ **Entreprise JPV** - Montant : 106 222,34 €

Lot 6 :

- ⇒ Carrelages - Faïences :
- ⇒ **Entreprise R-SEN** - Montant : 7 627,18 €

Lot 7 :

- ⇒ Revêtements de sols souples - Peinture :
- ⇒ **Entreprise DOLPIERRE** - Montant : 35 309,00 €

Lot 8 :

- ⇒ Électricité - Photovoltaïque :
- ⇒ **Entreprise TEAM RESEAUX** - Montant : 62.3080,93 €

Lot 9 :

- ⇒ Plomberie - Chauffage - Ventilation
- ⇒ **Entreprise TONON** - Montant : 80 573,73 €

Lot 10 :

- ⇒ **Terrassement - Voiries - Réseaux Divers**
- ⇒ Lot non attribué : une seule offre présentée et supérieure de 40 % à l'estimation. Une consultation doit être relancée pour ce lot.

Lot 11 :

- ⇒ Espaces verts - Plantations et Clôtures :
- ⇒ **Entreprise ABC JARDINS** - Montant : 9 162,69 €

Conseil du 21 novembre 2011

Vote du taux de la Taxe d'aménagement

La Taxe Locale d'Équipement (TLE) disparaît le 29 février 2012. Elle est remplacée par la Taxe d'Aménagement, instituée de plein droit à compter du 1^{er} mars 2012 pour les communes dotées d'un POS, d'un PLU et dans les communautés urbaines. En l'absence de décision du Conseil Municipal le taux de base de 1% sera appliqué. Le Conseil Municipal décide :

- De fixer le taux de la Taxe d'Aménagement à 3%. (identique au taux qui était fixé pour la TLE).
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, dans la limite de 50% de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui bénéficient du prêt à taux 0%.
- (Logements financés par un PTZ+).

Attribution du lot N°10 pour la construction du bâtiment multi service

Après étude du rapport d'analyse de l'offre, le Conseil Municipal entérine ce rapport et attribue le lot N°10 Terrassement - Voiries - Réseaux Divers à l'**Entreprise COLAS - Agence DEVAUX** pour un montant de 187 942,23 €

Autorisation de signature concernant la redevance spéciale (TEOM)

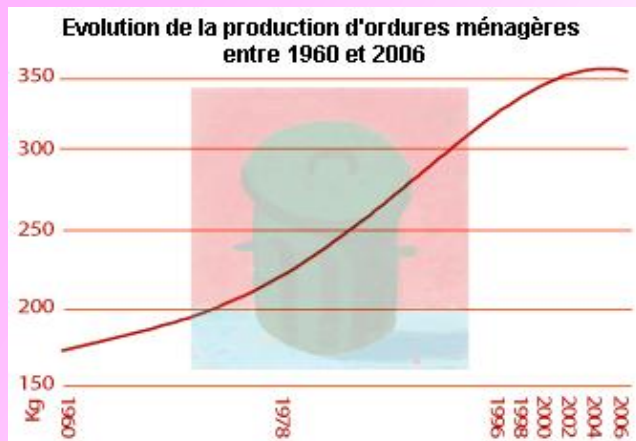
Le Grand Evreux Agglomération par l'intermédiaire de son service Environnement a mis en place la redevance spéciale. Cette redevance concerne les producteurs de déchets, autres que les ménages, qui utilisent les services de ramassage du GEA. Elle est entrée en vigueur au 1^{er} mars 2010 et sera applicable au 1^{er} janvier 2012 pour notre collectivité. Une convention doit être établie entre le GEA et notre commune afin de contractualiser la prestation de collecte de nos déchets. Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Réduisons nos déchets

Nous produisons 390 kg de déchets ménagers par habitant et par année en France.

Si l'on rajoute les déchets verts et les encombrants et ce que l'on met en déchèterie, il faut rajouter 200 kg, ce qui fait 590 kg/hab./an.

Notre production de déchets a doublé en 40 ans.



Il est urgent de réduire cette quantité de déchets.

Au final, un acte d'achat réfléchi permet de réduire de 50% la production de déchet du foyer et d'économiser 50€ par personne et par mois (ce qui fait 600€ par an !). La différence observée entre un chariot de supermarché qui produit beaucoup de déchets et un qui en produit moins vient à la fois des emballages présents en plus ou moins grande quantité mais aussi de la présence ou non de produits jetables : essuie-tout ménager contre torchon en tissu, bidons contre éco-recharge, légumes emballés contre légumes en vrac, piles à usage unique contre piles rechargeables, aliments pour animaux en dose individuelle contre grand conditionnement, bouteille d'eau contre eau du robinet, etc.

Ces informations peuvent être retrouvées sur le site de l'ADEME.

Composter ses déchets

Demandez votre composteur domestique, le Grand Évreux Agglomération vous propose d'acquérir un composteur pour valoriser vos déchets alimentaires et déchets verts.

Contre la somme de 10 € le GEA vous remettra un composteur en bois qui vous permettra de réduire vos déchets ménagers d'environ 1/3.

Pour tout renseignement contacter le service gestion des déchets au

02 32 31 31 77

02 32 31 92 01



Quels déchets **composter** ?

Les **déchets** de la maison

Je peux composter :

Les **épluchures de fruits et légumes**, les morceaux de fruits et légumes, les **marcs de café et filtres**, les sachets de thé, le **pain**, les fromages, les **fleurs fanées**, les plantes vertes d'intérieur, les **coquilles d'œufs, de noix et de noisettes concassées**, les essuie-tout et journaux, les serviettes et mouchoirs en papier (en petites quantités).

Je ne peux pas composter :

Les **matières non biodégradables** : verres, plastiques, métaux....

Les matières synthétiques, les **couches jetables**, les poussières d'aspirateur, les **saucés**, graisses et huiles, les balayures, les **mégots de cigarettes**.

Les déchets à éviter :

Les restes de **viandes et de poissons** : attirent les animaux et génèrent des mauvaises odeurs.

Les **os et coquilles** de mollusques : ne nuisent pas à la qualité du compost mais ne se dégradent pas ou peu.

Les **litières** pour animaux (risque de contamination)

TONDEUSE AUTOPORTEE A VENDRE

La commune met en vente une tondeuse autoportée de la marque KUBOTA, modèle G 1900, avec un bac de ramassage, 2276 heures de service, batterie neuve, année d'achat 1990. La tondeuse sera visible sur rendez vous.

Les personnes intéressées peuvent faire une offre de prix sous enveloppe cachetée et déposée en mairie.

L'offre devra être au minimum de 500 €, l'attribution se fera au plus offrant.

La date limite de dépôt des offres est le 15 avril 2012.



INFORMATION CONCERNANT LA CIRCULATION DANS LE VILLAGE

La construction de notre bâtiment multiservices a commencé le 17 novembre, ces travaux vont engendrer une augmentation du nombre de véhicules et notamment de camions de gros tonnage au cœur du village.

En conséquence, nous avons décidé de modifier la circulation pendant cette période de la façon suivante :

La circulation de tous les véhicules :

- ⇒ **Sera interdite** et pendant toute la durée des travaux, dans le sens mairie vers la rue du Moulin, du numéro 8 de la rue de la mairie au numéro 29 de la rue du Moulin et de plus **sera interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes**.
- ⇒ Tous les véhicules emprunteront **obligatoirement** la rue du Clos Martin et la rue du Moulin.
- ⇒ La circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes et jusqu'à 26 tonnes sera autorisée sur la rue du Moulin, du numéro 1 jusqu'à l'entrée du chantier, pendant la durée des travaux.

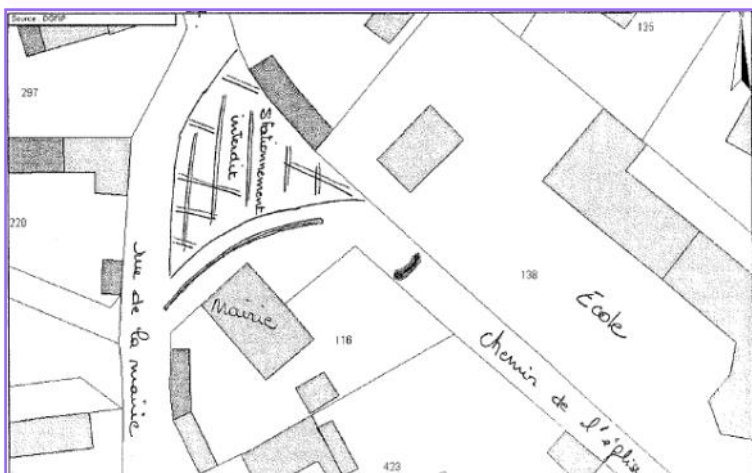
La vitesse sera limitée à **30 km/h** sur la rue du Clos Martin, du carrefour avec la rue Grande jusqu'à l'intersection avec le chemin des Buis, et la rue du Moulin pendant la durée des travaux.

Restriction de stationnement Place de la Mairie

Les enfants de l'école du Val David ont la possibilité d'aller à la piscine le vendredi après-midi. Pour s'y rendre un car est affrété, ce qui permet un transport collectif en toute sécurité. Le ramassage et la dépose des enfants a lieu sur la place de la mairie.

Afin d'assurer une entière sécurité lors des opérations, il est nécessaire d'assurer une place de stationnement suffisante au car.

En raison des difficultés de circulation des cars transportant les enfants de l'école, tout stationnement est désormais interdit sur la Place de la Mairie (voir zone décrite sur le plan), à l'exception du car, les jours de sorties scolaires (voyages, visites au collège ...) et le vendredi de 14h00 à 17h00 (piscine) pendant les périodes scolaires.



Le stationnement de véhicule contrevenant sera considéré comme gênant au sens des dispositions du code de la route.

Il en va de la sécurité de nos enfants.

Concernant l'accès à l'école, vous pouvez toujours venir par la rue de la mairie et par l'accès de la salle d'activités puisque des places de stationnement sont prévues à cet effet. Nous vous rappelons, également, que le chemin de l'église est interdit à la circulation aux heures scolaires (Plan vigipirate).

L'accès qui va de la rue du Moulin jusqu'au chemin de l'église n'est pas une voie de circulation, vous ne pouvez donc pas l'emprunter pour rattraper la rue de la Mairie ou inversement.

La gendarmerie d'Évreux est chargée de faire respecter cet arrêté et viendra, bien sûr, à tout moment contrôler la circulation.

Nous vous remercions de votre aide afin que cette période soit la plus sereine possible.

Nous vous demandons d'être très prudents durant ces travaux, en effet, vous allez partager la rue du Clos Martin et la rue du Moulin avec le PÉDIBUS et les véhicules du chantier. Nous attirons votre attention sur le ramassage des enfants à pied qui circulent aux heures scolaires et de plus, nous sommes en hiver, la luminosité baisse et de ce fait, les piétons sont sans protection.

Nous vous rappelons que des places de stationnement sont disponibles le long du chemin de l'église et de la salle polyvalente.

Afin de diminuer le risque d'accident et que vous puissiez accéder plus facilement à ces parkings, nous avons interdit le stationnement entre la salle d'activités et l'atelier. Ce passage est étroit, la vitesse des véhicules doit donc être réduite au maximum.

A la recherche d'un nom.....

Notre bâtiment multiservices sera mis en service au début de 2ème semestre 2012. Nous aimerions lui donner un nom ainsi qu'à la voie qui va du chemin de l'église à la rue du moulin. Nous vous invitons à communiquer vos idées auprès du secrétariat de mairie puisqu'il s'agit de votre village !

AUGMENTATION DES TAXES FONCIERE ET HABITATION

Le tableau ci-dessous a pour objectif de vous informer des différentes origines de cette augmentation :

Données recueillies sur les feuilles d'imposition d'un administré du Val David.

TAXE D'HABITATION		2010	2011	
Base locative (augmentation nationale)		2222	2266	Augmen-tation
commune Le Val David	Taux	5.88%	5.88%	
	Impôt	131	133	2
Grand Évreux Agglomération GEA	Taux	0.00%	2.34%	
	Impôt	0	53	53
Département vers GEA	Taux	6.48%	6.48%	
	Impôt	144	147	3
Taxe spéciale d'équipement	Taux	0.07%	0.06%	
	Impôt	2	1	-1
Frais de gestion	Frais	12	3	-9
TOTAL		289	337	48

TAXE FONCIERE		2010	2011	
Base locative (augmentation nationale)	X 50%	1111	1133	Augmen-tation
commune Le Val David	Taux	11.18%	11.18%	
	Impôt	124	127	3
Grand Évreux Agglomération GEA	Taux	0.00%	2.98%	
	Impôt	0	34	34
Département (1) (regroupement avec la Région)	Taux	13.67%	20.24%	
	Impôt	152	229	77
Région vers Département (1)	Taux	4.42%	0.00%	
	Impôt	49	0	-49
Taxe spéciale d'équipement	Taux	0.12%	0.11%	
	Impôt	1	1	0
Taxe ordures ménagères	Taux	12.15%	12.15%	
	Impôt	135	138	3
Frais de gestion (1)	Frais	37	23	-14
TOTAL		498	552	54

En cumulant les évolutions (1) du Département, de la Région et des frais, la principale augmentation reste celle de l'intercommunalité. Pourquoi ce nouvel impôt ?

La taxe additionnelle décidée au budget 2011 a été votée par plusieurs maires du Grand Évreux Agglomération (GEA), dont je fais partie. Plusieurs critères m'ont amenée à faire ce choix et par devoir de transparence, je tenais à vous les exposer :

- A notre demande, suite au refus du vote en 2010, un effort a été fait pour réduire les dépenses de fonctionnement du GEA et reporter certains investissements. Une commission est mise en place pour poursuivre cet exercice.
- L'obligation pour le GEA de présenter un budget à l'équilibre sans cette nouvelle taxe, aurait imposé la suspension de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire), qui représente 27 400€, soit une recette fiscale communale à trouver de 35 €, en moyenne par personne.
- Grâce à cette DSC, l'entrée au GEA ne coûte rien au Val David, et pourtant elle permet de bénéficier de services que nous n'aurions pas pu offrir en restant isolés (ramassage au porte à porte des déchets verts, Taxi Bus, tarifs réduits sur certains sites culturels ou sportif...), mais aussi des travaux de voirie, ainsi que le versement de fond de concours pour aider à financer nos investissements.
- Nos taux d'imposition communaux sont bien inférieurs à la moyenne départementale et nationale,

mais également en retrait par rapport aux taux des communes voisines : en conséquence, il m'est apparu plus légitime de demander un effort à chacun.

Certains penseront qu'il n'était peut-être pas nécessaire d'intégrer cette intercommunalité, mais à ce jour, les préfets sont chargés de regrouper les communes isolées dans des EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de leur choix ; de plus dans le contexte économique actuel, les dépenses doivent être mutualisées pour en réduire le poids. Une commune isolée ne serait plus économiquement viable actuellement.

J'ai donc accepté le choix de la taxe additionnelle dans l'intérêt de la commune, donc indirectement dans celui de ses habitants. Cette décision n'a pas été prise de gaieté de cœur sachant l'effort que cela demanderait à chacun. Néanmoins, je garde l'espoir que l'esprit de solidarité prévaudra et compte sur votre compréhension.

Monica LEMEILLEUR

L'état des lieux : un document obligatoire



L'état des lieux est un complément essentiel du contrat de location. Il décrit pièce par pièce le logement loué, ainsi que les équipements qu'il comporte. S'effectuant en début et en fin de bail, il permet de déterminer quelles sont les réparations **i n c o m b a n t** au propriétaire ou au locataire. Pour éviter

toute mauvaise surprise, prenez-y le plus grand soin.

A quoi sert l'état des lieux ?

L'état des lieux a la valeur juridique d'une preuve. Il permet de comparer l'état du logement au début et à la fin de la location. En cas de réparations nécessaires, c'est grâce à ce document que l'on détermine qui, du propriétaire ou du locataire, doit en supporter la charge. Si les dégradations sont imputables au locataire, le propriétaire retiendra le montant des réparations sur le dépôt de garantie.

Comment effectuer l'état des lieux ?

L'état des lieux est rédigé contradictoirement en présence du propriétaire et du locataire. Si l'une des parties est absente, un huissier peut être sollicité pour le dresser en respectant un préavis de sept jours. Vous devez, en fait, établir deux états des lieux : le premier au début de la location, avant l'installation des meubles, le second à la fin du bail, lorsque le logement est vide. Il doit être rédigé en termes précis après une inspection de l'intégralité du local et de ses équipements. Ne vous contentez pas de termes généraux et subjectifs (ex : bon état général, état moyen...). Au contraire, n'hésitez pas à aller dans les détails.

Exemples :

- ⇒ Revêtements muraux (papier peint ou tapisserie à l'état neuf ; tapisserie en très bon état sauf traces de meubles ou de cadres ; peinture écaillée par endroit, tapisserie décolorée par le soleil) ;
- ⇒ Sol (parquet en bon état sauf une latte fendue ; carrelage comportant un carreau cassé ou ébréché ; moquette neuve ou usagée ou tachée) ;
- ⇒ Plafonds en bon état ou tachés ou fissurés ;
- ⇒ Huisseries, portes, fenêtres et placards détériorés, comportant une peinture abîmée ;
- ⇒ Serrureries en très bon état, mais dépareillées ;
- ⇒ Installations électriques, chauffage et équipements éventuels en bon état de marche ;
- ⇒ Sanitaires : lavabo neuf ou fêlé ou présentant des éclats.

Vous pouvez également émettre des réserves sur les conditions dans lesquelles l'état des lieux a été effectué. Ainsi, si l'électricité était coupée au moment de l'établissement de l'état des lieux, le locataire a intérêt à émettre des réserves sur le fonctionnement des appareils électriques.

Pendant le premier mois de la période de chauffe, le locataire peut demander que l'état des lieux soit complété par l'état des éléments de chauffage.

Si un défaut important n'a pas été consigné lors de l'état des lieux d'entrée, il est vivement conseillé au locataire de le signaler au bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception dans les quelques jours qui suivent son entrée dans les lieux. Il est de l'intérêt du propriétaire et du locataire d'effectuer le relevé des compteurs : eau, gaz, électricité, lors de l'état des lieux d'entrée et de sortie.

Quelles sont les dégradations imputables au locataire ?

Le vieillissement du logement lié au temps n'est pas imputable au locataire. Il est en effet normal que la peinture ou la moquette passent. Le locataire doit en revanche entretenir le logement et il peut être responsable de ne pas avoir effectué les petites réparations. De même, les dégradations qui résultent d'un usage anormal des équipements sont susceptibles d'être retenues sur le dépôt de garantie. Enfin, un locataire qui effectue des transformations importantes sans l'autorisation du propriétaire sera obligé de remettre, à ses frais, le logement dans son état d'origine.

Vous diminuerez donc considérablement le risque de litige avec votre propriétaire si, avant l'état des lieux de sortie, vous prenez le soin d'effectuer les petites réparations qui vous incombent (par exemple : changements des joints des robinets, rebouchage des trous faits dans les murs pour accrocher des éléments) et si vous rendez un logement propre (moquettes, peintures ou papiers peints lavables, lessivés).

Comment le propriétaire doit-il justifier au locataire les sommes qu'il lui réclame ?

Lorsque la comparaison de l'état des lieux d'entrée et de l'état des lieux de sortie fait apparaître des dégradations dont le locataire est responsable, le propriétaire doit lui fournir les justificatifs des sommes réclamées : notamment devis, factures ou bordereaux de prix pour la remise en état.

Le propriétaire est en droit de déduire ces sommes du montant du dépôt de garantie. Dans le cas où les frais de remise en état sont supérieurs au dépôt de garantie, le propriétaire peut non seulement conserver la totalité de celui-ci, mais demander au locataire une somme complémentaire.

Quelles sont les conséquences de l'absence d'état des lieux ?

L'absence d'état des lieux n'invalide pas le bail. Si l'état des lieux n'a pas été établi au début de la location, le locataire est présumé avoir reçu le logement en bon état. Cette présomption défavorable au locataire peut être écartée s'il apporte la preuve du mauvais état d'origine ou si le propriétaire a fait obstacle à l'établissement de l'état des lieux (par exemple, en ne donnant pas suite à une mise en demeure envoyée par le locataire). Si seul l'état des lieux de sortie fait défaut, le propriétaire aura toutes les difficultés à prouver que les éventuelles dégradations sont imputables au locataire.

Des Val Davidiens témoins de l'évolution de leur commune

Beaucoup de Val Davidiens ne connaissent notre commune que depuis quelques années. Mais comment y vivait-on il y a 40 ans et plus ? Des habitants de vieille date nous racontent le Val David à leur arrivée et comment ils l'ont vu évoluer.

Mme Antoinette Lemeilleur est arrivée au Val David en 1949. Elle est venue habiter une maison qui est encore la sienne aujourd'hui et qui était, à l'époque, celle de ses beaux-parents. La commune ne comptait alors que 161 habitants mais possédait 2 cafés dont un s'est complété d'un petit commerce (épicerie, gaz, tabac, bar...).



En cette fin des années 40, sa maison était la deuxième dans la rue Grande quand on vient d'Évreux. D'ailleurs, le plus gros des habitations se situait rue Grande et autour de la mairie. L'école se trouvait alors au rez-de-chaussée de cette mairie et ne possédait qu'une seule classe.

Il y avait 4 fermes sur la commune, dont celle de Berniencourt. Le vendredi et le dimanche, les fermiers prenaient le train depuis Le Val David pour se rendre au marché d'Évreux et vendre les produits de la ferme et du potager.

Mme Lemeilleur a connu aussi les travaux pour l'alimentation en eau potable dans les années 50.

Dans les années 60, c'est le 14 juillet, à la fin de l'année scolaire, que se tenait la remise des prix de l'école (certificat d'études) dans une des salles du commerce de Mme Lemeilleur. Cette cérémonie était suivie d'une séance de cinéma.

Ce qu'elle appréciait surtout à l'époque, c'est que tout le monde se connaissait. Il y avait des lieux pour se rencontrer (les commerces), de la convivialité et de la solidarité. Il y avait peut-être moins d'animation que maintenant mais la fête du village, organisée au mois de juin, attirait beaucoup d'habitants des communes voisines. Aujourd'hui, même si le développement des transports en commun est un progrès incontestable, le village ressemble parfois à une cité dortoir où les habitants ont peu d'occasion de faire connaissance et d'échanger. C'est ce que regrette Mme Lemeilleur qui connaissait tout le monde pendant plus de 32 ans grâce à son ancien commerce. Peut-être un commerce fixe permettrait-il de faire évoluer la situation, c'est en tout cas son souhait.



Mr Leprince-Ringuet est arrivé dans notre commune en 1971. Après deux ans passés aux Pays Bas, sa volonté était de vivre à la campagne dans les environs d'Évreux, là où se trouvait son nouveau travail. Après la visite d'une vingtaine de maisons, son choix s'est porté sur une maison cadastrée dès 1835 dans notre commune toujours habitée par environ 200 habitants. Les agriculteurs n'étaient déjà plus que trois mais on pouvait encore aller chercher son lait à la Trinité.

L'école se trouvait toujours au niveau de la Mairie mais comportait 2 classes avec 3 niveaux pour les enfants du Val David et de la Trinité.

Maire en 1977, Mr Leprince-Ringuet a connu l'arrivée des deux premières femmes au conseil municipal. Il a vu le déplacement du Monument aux morts depuis le cimetière vers son emplacement actuel, au carrefour de la rue Grande.

Il regrette les pommiers qui s'élevaient entre la Mairie et l'église. Par contre, il apprécie les équipements dont s'est dotée la commune : l'école, le terrain de foot, le Mille Club construit en 1976 et les animations et associations qui existent.

Par dessus tout, Mr Leprince-Ringuet se rappelle de moments de grande solidarité : l'actuelle salle technique de la commune a été ramenée de Gisors puis reconstruite grâce à l'entre aide de tous, dans une très bonne ambiance; au moment de la tempête de 1999 qui avait endommagé bon nombre de maisons, beaucoup d'habitants se sont portés volontaires pour découper les arbres tombés et dégager les routes et chemins.

Arrivés en 1962 à Évreux pour raison professionnelle, Mr et Mme Marquigny ont ensuite fait construire entre 1964 et 1966 ce qui sera la première maison du lotissement du Moulin. Le nombre d'habitants s'élevait à 205. La rue du Moulin n'était encore qu'un chemin de terre caillouteux bordé de ronces. Longtemps seuls à cet endroit, entourés de prés occupés par les bovins et les moutons (là où se construit la future salle multiservices), ils ont eu échos de mares comblées près de leur domicile, ou bien à côté de l'actuel Mille Club, cette dernière ayant servi de lavoir jusque dans les années 50.



Mme Marquigny prenait parfois le train à la halte du Val David pour se rendre à Évreux ou Paris, arrêt qui a existé jusqu'en 1996.

Pour eux, c'est la nature et l'environnement qui ont le plus changé. A leur arrivée, ils pouvaient entendre encore fréquemment les chevêchettes, les chouettes. Ils appréciaient les vieux pommiers qui étaient encore nombreux dans la commune. Dans les bois, on pouvait encore rencontrer couleuvres, lapins de garenne, hérissons, fourmilières de 1,5 m de haut ou encore digitales. A partir de 1975-1980, ils ont été sensibles à la dégradation de la vie sauvage et de l'environnement.

Comme Mme Lemeilleur, Mr et Mme Marquigny regrettent le contact humain qui existait alors. Aujourd'hui les mentalités sont différentes mais ils ont apprécié la mise en place du ramassage des déchets et encombrants, l'installation de l'agence postale, les multiples animations et associations implantées dans la commune.

Merci à Mme Lemeilleur, Mr et Mme Marquigny, Mr Leprince-Ringuet pour leurs témoignages qui abordent à la fois l'accommodation au progrès et la nostalgie d'une certaine ambiance perdue.

Les tritons de la mare

Le dimanche 15 avril 2012, rendez-vous à 14h00 à la mare de Berniencourt.

Observation des animaux de la mare puis petite promenade aux alentours pour observer les oiseaux.

Animateur : Philippe Girard pour la LPO

Cette animation gratuite fait partie des activités proposées dans les « rencontres du hérisson » : l'agenda des sorties nature et animations autour de l'environnement proposé par Haute Normandie Nature Environnement. Cet agenda est dès à présent consultable sur internet à l'adresse <http://www.calameo.com/books/0010848661accd779f310> et est disponible dans sa version papier dans votre mairie.

Cette année est celle du centenaire de la LPO et de nombreuses et belles activités seront proposées. Signalons un beau week-end en perspective : celui du 12 et 13 mai, qui correspond aussi à la fête de la nature avec un beau programme à Gisacum.

Journée « Nettoyage de la Nature »

Une nouvelle sortie « Nettoyons la Nature » sera organisée le Samedi 31 Mars.

Nous vous invitons cordialement à cette journée ; les enfants seront également les bienvenus (moins de 11 ans accompagnés).

Nous cheminerons sur quelques circuits autour du Val David afin de débarrasser de leurs déchets sauvages, les abords et bois de notre commune. Nous rendrons ainsi plus agréables nos futures promenades estivales.

De plus amples précisions seront disponibles sur le site Internet de la commune

<http://levaldavid.le-gea.fr/>

Commencez à préparer vos gants !

Le Val David reçoit ses étoiles le 1^{er} Octobre

Le samedi 1^{er} octobre 2011, le Val David a fêté ses étoiles.

A 16h, Christophe Quétel, vice-président de l'association ANPCEN a remis officiellement le panneau et le diplôme 5 étoiles à Monica Lemeilleur, Maire du Val David. Michel Champredon, président de la communauté de communes d'Évreux, était présent ainsi que quelques conseillers municipaux et citoyens du Val David dont François Leprince-Ringuet, ancien maire du Val David.

Christophe Quétel a rappelé la nécessité pour la santé des animaux, de l'environnement et des hommes de conserver une nuit sans lumière.

Au Val David l'extinction des lampadaires se fait chaque nuit à 22h30. C'est l'une des mesures qui nous a valu cette distinction ainsi que des économies conséquentes, en gaz à effet de serre et en argent.



Hommage a été rendu aux équipes municipales précédentes, avec M. Leprince-Ringuet et M. Olivier qui avaient adopté cette mesure ; en signant la chartre de l'ANPCEN (consultable en mairie) nous nous sommes engagés à poursuivre dans le même état d'esprit.

La célébration s'est poursuivie par l'observation du soleil avec l'association « Cassiopée astronomie » et une promenade à la découverte des oiseaux du soir et du début de la nuit, avec la LPO. Le pique-nique a laissé le temps à la nuit de

s'inviter pour nous permettre d'admirer les nombreuses étoiles... bien plus nombreuses que 5, qui illuminent le ciel du Val David.

La petite fête s'est terminée tard dans la nuit avec quelques passionnés qui voulaient encore voir Jupiter, Cassiopée et les toutes les autres merveilles astronomiques.



Bien se nourrir pour...
mieux apprendre, mieux grandir, et mieux réussir !

Scolarest, le spécialiste de la restauration des établissements d'enseignement et des collectivités territoriales.

Scolarest
Imm. Normandie I
98 avenue de Bretagne
76108 Rouen Cedex 1
Tél : 02 32 18 47 10
Fax : 02 35 62 14 60

Scolarest
La Restauration Nouvelle Génération
www.scolarest.fr

Rébecca Valentic
votre Photographe - Plasticienne

Mariages, naissances, anniversaires, etc.

-20%
sur les travaux photos
pour les habitants du Val David

06 17 49 13 27
rebecca@volim.fr - www.volim.fr

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2011

Comme de coutume, les membres de l'association des Anciens Combattants ont honoré leurs morts et se sont rendus sur les monuments de Cierrey, Le Vieil Evreux, Le Val David et La Trinité.

Pour la première fois le Président Sarkozy a précisé dans son message, rédigé à cette occasion, que désormais chaque 11 novembre, tous ceux qui ont donné leur vie pour la France, que ce soit pour la défense de la Patrie ou lors des opérations extérieures auxquelles notre pays participe seront également associés à cet hommage solennel de la Nation.

Il indique que des soldats, engagés aujourd'hui, en ce début du XXIème siècle en Afrique, au Proche Orient et en Afghanistan, continuent à tomber sous le drapeau Français. Il est donc juste et légitime qu'ils rejoignent dans la commémoration ceux qui les ont précédés dans le sacrifice au cours du siècle dernier, au service de notre destin et de nos valeurs pour que vive la République et que vive la France.



Le 2 Décembre 2011 : le 3ème Téléthon du Val David et de la Trinité a tenu toutes ses promesses

Les différentes sections du Comité des Fêtes des Loisirs et des Sports du Val David et de la Trinité ont oeuvré pendant des semaines pour cette réussite.

Avec le concours des Mairies du Val David et de la Trinité et de leurs maires respectifs, Monica Lemeilleur et Martial Feuvrais, de la participation de l'école du Val David et de l'association Bol d'Air VDT, du soutien de 3 sponsors locaux (GF Chauffage - CTV 27 - Coiffure Brigitte R.), la dynamique lancée par le Bureau Directeur du CFLS et son président Thierry Moroy a permis de récolter :

1614 Euros

L'opération "1000 tulipes pour le Téléthon" débutée dans les semaines précédentes, a été un franc succès. Toutes les tulipes ont été vendues rapidement. Un grand bravo à Dominique Lemeilleur et à son équipe animations et fêtes.

Le Jeudi 1^{er} Décembre, le club du Troisième Age organisait la Marche du Téléthon : 8 Kms autour du val David, sous la pluie.

Les joueurs de pétanques et la section Boulistes ont ouvert les manifestations du Vendredi avec l'organisation d'un concours de pétanque malgré le froid piquant.

A la sortie des classes, 4 contes, admirablement récités et illustrés par les membres du Bol d'Air VDT, rassemblaient enfants et parents autour d'un goûter géant à la salle des fêtes. Le club du Troisième Age avait, pour l'occasion, préparé des gâteaux vendus aux écoliers et parents présents. Deux membres du comité des fêtes étaient présents également pour maquiller les enfants.

La fin de l'après-midi était consacrée aux défis sportifs : la section Tennis de table organisait « 1000 Joueurs pour le Téléthon », une grande partie à laquelle aura participé une cinquantaine de joueurs (pas tous en même temps évidemment) ; la section Animations et Fêtes lançait les « 1000 Kilomètres pour le Téléthon », c'est à dire parcourir le plus grand nombre de kilomètres possible sur un tapis roulant.

En soirée, le programme réunissait poésie et chants avec « les oiseaux de Prévert », du jazz avec l'excellent groupe « Doo Wapp », de la country avec les danseurs de Garancières « Garance Country », un duo accordéon diatonique contrebasse, tout cela en alternance avec « la vie tumultueuse de Jocelyne et Robert », une dizaine de sketches proposés par la section théâtre, la compagnie Val Dell'Arte. Les spectateurs présents pouvaient se restaurer et se désaltérer à la buvette tenue par les conjoints bénévoles de la section Théâtre. A noter que tous les artistes présents à cette soirée sont également venus bénévolement.

Parallèlement à toutes ces activités, les Loisirs Créatifs ont vendu leurs plus belles créations manuelles. La section Peinture avait peint trois toiles de maître exclusivement pour cet événement, tableaux splendides qui ont été mis en lots pour une tombola exceptionnelle.

Merci aux généreux donateurs. Merci surtout aux organisateurs de ces opérations, aux bénévoles, en particulier Mr Thierry Moroy, qui, en dehors de l'aspect soutien au Téléthon, ont permis de créer un lien social au Val David et de réunir de nombreuses personnes autour d'un événement prouvant ainsi que « Le Val David a du talent ».



POSE DE LA 1^{ère} PIERRE DU BMS⁽ⁿ⁾

Ce 10 décembre 2011 est un jour important pour notre commune, en effet, Monsieur Bruno LE MAIRE Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire a accepté de poser, symboliquement, la première pierre de notre Bâtiment MultiServices⁽ⁿ⁾. Il est accompagné de Monsieur Hervé MAUREY Sénateur, de Monsieur Guy LEFRAND Député de notre circonscription, de Madame Anne MANSOURET Conseillère Générale du Canton Évreux-est, de Monsieur Michel CHAMPREDON Président du Grand Évreux Agglomération et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure.

Après les travaux de maçonnerie et les traditionnels discours, Monsieur le Ministre, les élus et le public présent

ont échangés autour d'un verre de cidre et une part de grillé aux pommes.

Aides obtenues :

- ⇒ Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : 362 250 € soit 31.87% du coût HT.
- ⇒ Fonds National d'Aménagement et Développement du Territoire : 250 000 € soit 22.34% du coût HT.
- ⇒ Grand Évreux Agglomération : 123 705 € soit 11% du coût HT



REPAS DES ANCIENS

Cette année 55 personnes se sont réunies le dimanche 4 décembre 2011 dans notre salle polyvalente qui avait été magnifiquement décorée pour la circonstance par Mme Picat et son équipe, composée de quelques conseillers, conjoints et amis.



Le repas était confectionné par notre traiteur habituel et l'animation était assurée tout au long de l'après-midi par Mme Galenne accordéoniste, ce qui a permis de maintenir une ambiance bien sympathique.

Autre fait à souligner, chacun des convives a eu, s'il le souhaitait, l'occasion d'échanger avec notre député Guy LEFRAND et notre Conseillère Générale Anne MANSOURET qui avaient accepté de partager ce moment avec nous.

Un constat cependant, malgré la présence de quelques nouveaux, que nous remercions, nous étions moins nombreux qu'en 2010 (162 invitations envoyées y compris les élus). Il est regrettable que d'année en année la participation soit en baisse. Que peut-on faire pour amener les gens à accepter de se déplacer et à se rencontrer?



Arbre de Noël de l'école le 16 Décembre

Au cours du Noël de l'école, les élèves ont interprété des chansons de Brassens, Sardou, Fugain et autres chants de Noël ainsi que de grands succès anglo-saxons, parfois accompagnés de leur instituteur.

Doubles récompenses pour nos écoliers : les parents et familles étaient nombreux au rendez-vous, remplissant ainsi une salle d'activités comble, et ensuite le Père Noël a pu se frayer un chemin parmi le public pour leur offrir des livres.

Les plus grands, de leur côté, ont pu apprécier un apéritif maison préparé par les délégués des parents d'élèves.



Inscriptions rentrée scolaire septembre 2012

Les enfants nés en 2009 entreront en petite section de Maternelle. Vous pouvez, après les vacances de février, prendre contact avec Michel ROBERT, Directeur de l'école du Val David au 02 32 67 88 54.

Vous pouvez également le contacter si, à la suite d'un déménagement par exemple, il est prévu qu'un de vos enfants entre à l'école du Val David à la rentrée prochaine, quelque soit son âge.

Anne CONFAIS, Ferme de BERNIENCOURT, LE VAL DAVID

**Bienvenue
au
potager
d'Anne**

Production de légumes
de saison en plein
champs.



Horaires d'ouverture :

Le Vendredi : de 14h30 à 19h

Le Samedi : de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Venez découvrir nos paniers de légumes et de produits fermiers !

Autocars MONDDIA Voyages

Z.A de gadencourt
27120 GADENCOURT

Tél: 02 32 26 18 46

Fax: 02 32 26 43 38

TENNIS DE TABLE

La section « Tennis de Table » du CFLS a bien repris depuis le mois de septembre. Son activité se déroule, dans la salle des fêtes, le mardi de 18h30 à 19h30 pour les plus jeunes et de 19h30 à 20h30 ainsi que le jeudi de 19h00 à 20h30 pour les adultes. L'adhésion annuelle s'élève à 15€00 pour les adultes et à 10€00 pour les moins de 18 ans. Bienvenue à tous les nouveaux adhérents et Bonne année à tous.



THEATRE



La Compagnie du Val Dell'Arte se produit le 18 février à Garencières à 20 h 30 avec la pièce un peu déjantée « la bonne blague ». Les amateurs qui ont manqué les précédentes représentations peuvent réserver auprès de l'association « La garance » et de Thierry MOROY.

LOTO du 06 novembre 2011



Comme à l'accoutumée, le CFLS a rempli la salle pour son loto qui a ravi les heureux gagnants

CONTACT CFLS

Vous pouvez consulter toutes les informations concernant la vie du CFLS sur le blog « cfls.over-blog.com » et également vous abonner à la lettre d'information.

Crèche en l'église du Val David

A la demande de la pastorale du tourisme et du Père Eric LADON, la communauté du Vieil Évreux (paroisse Notre Dame du Grand Sud) ouvrait ses églises pour qu'on y découvre les crèches de Noël.

Ainsi, Mme Marie-Annette Huet a eu le grand plaisir d'accueillir les mercredis 21, 28 décembre et 4 janvier, enfants et adultes désirant voir la crèche installée par Louis SALOME en l'église du Val David.

Parmi la trentaine de visiteurs, les enfants avaient la surprise de recevoir un document à colorier, expliquant les personnages de la crèche, de pouvoir déposer leur étoile avec leur prénom et de repartir avec des friandises.

Rendez-vous est pris pour le prochain Noël





Comme chaque année les médaillés du travail sont mis à l'honneur en présence de Monsieur Guy LEFRAND Député, de Madame Anne MANSOURET Conseillère Générale de notre canton et de Monsieur Michel CHAMPREDON Président du Grand Évreux Agglomération.

CÉRÉMONIE DES VŒUX

Le samedi 14 janvier, Madame le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs vœux aux associations, à toutes personnes qui contribuent au bon fonctionnement de notre village et souhaitent la bienvenue aux familles nouvellement installées.



Médaillés : Mesdames GRONDIN et BOURIAUD, Messieurs FIHUE, DECHANTELOUP, BERNET, MENAGER



Familles récompensées : BIDEAULT, LEMEILLEUR, DECHANTELOUP, TILLARD

L'assemblée a, ensuite, partagé le verre de l'amitié dans la bonne humeur.

Le Président de la section « Animations et fêtes » et les élus remettent les récompenses du concours des maisons illuminées



Dates à retenir

Thé dansant ~~~~~ 26 février
Week end sans pesticide ~~~~~ 23/24/25 mars
Nettoyons la nature ~~~~~ 31 mars
Les tritons de la mare ~~~~~ 14 avril
1er tour élections Présidentielles ~~~~~ 22 avril
2ème tour élections Présidentielles ~~~~~ 06 mai

Commémoration ~~~~~ 08 mai et 11 novembre
1er tour élections législatives ~~~~~ 10 juin
2ème tour élections législatives ~~~~~ 17 juin
Fête du village ~~~~~ 16/17 juin
Repas des Anciens ~~~~~ 02 décembre
Arbre de Noël école ~~~~~ 21 décembre

La Section Animations et Fêtes met à votre disposition divers matériels :

- 2 Chapiteaux de 10m sur 3m
- 1 chapiteau de 5m sur 8m
- Tables et bancs
- Vaisselle et couverts
- Cafetière

Moyennant une contribution calculée au plus juste.
Renseignements au

- 02 32 67 02 74 (+ répondeur)
- 02 32 67 08 11 (+ répondeur)

GF CHAUFFAGE
Au service de Votre Confort
Plomberie - Sanitaire
☎ 02.32.36.17.07



Gilles FRECHON

13, chemin de la mare Aubé
27120 VAL DAVID

☎ 02.32.36.17.07

✉ gfchauffage@yahoo.fr



PLAN DE MASSE DU BATIMENT MULTISERVICES